

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération de Castres - Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

22 septembre 2023

Date d'affichage :

22 septembre 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 28092023 /4.7

Nombre de voix délibératives :

47

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Eric LEROUX, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Elian COMENT), Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 2

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Thierry FOULCHÉ (représente Xavier ICHARD).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Elian COMENT (pouvoir à Jean-Marc TARROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Jean ESQUERRE), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT).

Membres titulaires excusés : 13

Sylvian CALS, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Didier VALAX, Mickaël VIATGE.

Objet : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE – SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SDET se mobilise depuis 2018 dans la lutte contre la précarité énergétique par le biais de réunions organisées en partenariat avec les CCAS des communes adhérentes au syndicat et le concessionnaire EDF.

Destinées à sensibiliser élus et administrés dans un contexte énergétique toujours plus tendu, des rencontres publiques permettent d'apporter un éclairage significatif sur la compréhension des factures énergétiques, la maîtrise des consommations énergétiques (éco-gestes) et les différents dispositifs d'aide accessibles (Chèque Energie, Cheque fioul...).

Afin de poursuivre cet engagement pour la protection de nos concitoyens et par ailleurs favoriser le changement des comportements en faveur de la transition écologique, Monsieur le Président propose que le SDET puisse désormais intervenir dans un certain nombre d'écoles primaires du département et apporter la pédagogie nécessaire aux enfants en matière de transition énergétique, et ainsi faire appliquer aux élèves les bons gestes à adopter en matière d'éclairage, de consommation d'eau, de chauffage, d'utilisation d'appareil électrique et de gestion des déchets, que ce soit au sein de leur établissement scolaire ou dans leur propre domicile.

Monsieur le Président explique que des ateliers ludiques et pédagogiques, adaptés pour chaque niveau de classe (de la maternelle au CM2), permettront aux élèves de découvrir les clés de compréhension des enjeux énergétiques, de susciter leur réflexion concernant l'utilisation de l'énergie et son impact sur le climat et la biodiversité.

Un Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse des services départementaux de l'Education Nationale du Tarn a contacté les services du SDET et a évoqué les conditions d'accueil d'un volontaire en service civique au sein du SDET.

Le Président souhaiterait proposer à un jeune service civique une mission d'interventions ludiques et pédagogiques dans les écoles primaires du département du Tarn pour un changement des comportements en faveur de la transition écologique (à l'étude la possibilité d'intervenir également auprès des administrés ou dans des collectivités territoriales sous forme de réunion publique).

La mission des jeunes dure 8 mois et la prise en charge financière des rémunérations est assurée par l'Etat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **valide** le fait d'accueillir un volontaire
- **autorise** le Président à signer une convention avec l'Etat (durée de 3 ans, renouvelable à souhait pour la même durée).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 28 septembre 2023

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

